



## Vie de la Société

Volume 140, numéro 1, hiver 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034103ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034103ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

### ISSN

0028-0798 (imprimé)

1929-3208 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

(2016). Vie de la Société. *Le Naturaliste canadien*, 140(1), 88–90.

<https://doi.org/10.7202/1034103ar>

## Vie de la Société

### Naturaliste un jour, naturaliste toujours !

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada et la Maison Léon-Provancher ont accueilli plus de 110 personnes à 2 activités au marais Léon-Provancher de Neuville le samedi 25 juillet 2015.

Une petite session «Naturaliste d'un jour!» était offerte ainsi que le lancement du 4<sup>e</sup> et dernier circuit de Baladodécouverte du projet *Les saisons au marais Léon-Provancher*. Il s'agit du circuit d'été où 7 arrêts sont proposés sur 3,3 km. Ils permettent de connaître plusieurs milieux, dont celui du rivage, si riche avec la présence des marées.

Grâce à ce dernier circuit, la collection des 4 circuits saisonniers est maintenant disponible, garantissant ainsi aux visiteurs des produits de qualité pour s'initier à l'observation de la nature et parfaire leurs connaissances relatives au territoire.

Le soleil était des nôtres ce jour-là et il a facilité les observations tant pour les visiteurs munis de tablettes ou de téléphones intelligents qui ont sillonné les sentiers que pour ceux qui ont participé à *Naturaliste d'un jour!*

Les visiteurs étaient ravis de partager leurs observations et ont grandement apprécié l'accompagnement scientifique de Bruno Drolet, biologiste et membre du bureau de direction de la revue scientifique *Le Naturaliste canadien*. Avec passion et générosité, il a partagé ses connaissances pour bien décrire les observations du moment. Spontanéité requise!

Jean-Michel Fortin, de la Maison Léon-Provancher, et Marie-Pascale Nadeau, étudiante, ont initié le public avec du matériel didactique. Les outils présentaient les grands ordres de la classification entomologique et les divers stades de développement des insectes. Un petit carnet d'observation avait été préparé pour noter, individuellement ou en groupe, la présence des libellules qui sont indicatrices de la santé des milieux humides. Cela montrait, de plus, qu'il est facile de faire des observations puis de les noter, et que cette information s'avère précieuse dans l'étude des habitats.

C'est principalement près de la digue que les captures d'insectes ont été faites à l'aide de filets à papillons. Une grande variété d'insectes a été capturée, allant des fourmis aux libellules, dont l'aeschna du Canada aux teintes bleues, en passant par les coléoptères, l'ordre des insectes comptant le plus grand nombre d'espèces.

M. Drolet était fier de la belle écoute du public et de sa grande capacité d'observation. Les grands et les petits arrivaient à voir les différences parmi les groupes d'insectes. On touchait, on comptait les pattes, les ailes et les antennes; on identifiait, puis on relâchait les prises!

C'était l'occasion de faire valoir la grande biodiversité du marais. En regardant les insectes, les observations des oiseaux insectivores allaient de pair. Et tout près, une famille de foulques ainsi que le petit blongios se sont manifestés. Pendant ce temps, en forêt, d'autres voyaient une gélinotte huppée femelle et ses petits ainsi qu'une biche du cerf de Virginie. Au bord du fleuve, 4 pygargues à tête blanche ont été observés. Habituellement solitaires, les individus se regroupent seulement dans des lieux privilégiés.

L'après-midi a passé vite et nous pouvons parler d'un réel succès. Nous devons souligner l'implication des bénévoles de la Société Provancher et de Chantal Dubreuil de la FQPPN (Fondation québécoise de protection du patrimoine naturel), organisme associé étroitement à l'élaboration du circuit d'été.

Le projet *Les saisons au marais Léon-Provancher* est rendu possible grâce à la collaboration des partenaires suivants : la Fondation de la faune du Québec, Lussier Cabinet d'assurances, la Caisse Desjardins de Neuville, la Ville de Neuville, l'Association des sauvaginaires de la grande région de Québec, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (Héritage faune), l'Association des directeurs municipaux du Québec, la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel, Canards Illimités, Michel Matte, député de Portneuf, ainsi que de nombreux bénévoles et acteurs locaux.

Source : Élisabeth Bossert



Élisabeth Bossert



Élisabeth Bossert



Société Provancher

De gauche à droite sur la photo, M<sup>e</sup> Sophie Deslauriers, avocate au cabinet de droit municipal Bélanger Sauvé, Claude Grondin, de la Fondation de la faune du Québec, et Elisabeth Bossert de la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada.

### Une reconnaissance grandement appréciée

Au Centre des congrès de Québec, le 19 juin 2015, la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada a reçu un chèque de 1 000 \$ de la part de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Lors de son 76<sup>e</sup> congrès annuel, l'ADMQ a tenu à souligner l'initiative écoresponsable BaladoDécouverte d'automne réalisée conjointement, en octobre 2014, avec la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada et la Maison Léon-Provancher. Le circuit interactif d'automne s'inscrivait dans le projet *Les saisons au marais Léon-Provancher* (Neuville) qui se poursuivait jusqu'en décembre 2015.

Chaque année, l'ADMQ fait de son congrès un événement écoresponsable et souligne, entre autres, les efforts d'organismes qui se distinguent par leurs initiatives environnementales. Encore cette année, elle a déployé de nombreux efforts pour que l'empreinte environnementale de ses 800 congressistes, des conférenciers et des exposants qui participaient à son congrès soit réduite au minimum. Selon Charles Ricard, président de l'ADMQ, « Le congrès de l'ADMQ se veut un événement écoresponsable. Nous mettons tout en œuvre pour y parvenir, et ceux qui assistent à nos assises depuis de nombreuses années ont très certainement remarqué les changements apportés en ce sens. »

Élisabeth Bossert, de la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, a reçu le prix des mains de M<sup>e</sup> Sophie Deslauriers, avocate au cabinet de droit municipal Bélanger Sauvé, et de Claude Grondin, de la Fondation de la faune du Québec. Ce prix de 1 000 \$ a permis de bonifier le projet *Les saisons au marais Léon-Provancher* qui est en cours, en plus d'apporter une belle visibilité au projet

Source : Société Provancher

### Le contrôle du roseau commun au Marais Léon-Provancher

Vous avez certainement remarqué la présence de plus en plus fréquente de ces tiges à l'allure frêle le long de nos routes et autoroutes. Il s'agit du roseau commun (*Phragmites australis*) de son petit nom. Et ne vous méprenez pas ! La lignée présente le long des routes est très envahissante. D'origine eurasiennne, elle a été introduite au Québec au début de 20<sup>e</sup> siècle. D'abord confiné aux abords du fleuve Saint-Laurent, ce roseau s'est propagé à l'intérieur des terres à partir des années 1960 en profitant du développement du réseau routier. Malheureusement, il ne se limite pas aux abords des autoroutes. Cette plante opportuniste profite de la mise à nu des sols pour se propager par les canaux de drainage secondaires et envahir les sites adjacents, dont les milieux humides, les rives des cours d'eau et les habitats perturbés.

Malheureusement, le roseau commun s'est maintenant implanté dans le Marais Léon-Provancher, à Neuville. On y a dénombré 30 colonies, soit 17 au sud de la digue du marais et 13 au nord. L'invasion semble plutôt récente si l'on se fie à la superficie relativement réduite des colonies (216 m<sup>2</sup> en moyenne) et au fait qu'elles sont isolées les unes des autres. Toutefois, sans intervention, les colonies de roseaux prendront de l'expansion, ce qui entraînera des pertes de biodiversité floristique et limitera les possibilités de déplacement, d'alimentation et de reproduction pour la sauvagine et les oiseaux de rivage. De même, l'observation de ces espèces deviendra plus difficile, ce qui restreindra l'attrait du marais pour les visiteurs.

En 2013, afin de freiner l'expansion du roseau, la Société Provancher, propriétaire du Marais Léon-Provancher, a profité d'une mesure de compensation pour perte d'habitat dans le cadre d'un projet domiciliaire, à Neuville, afin de mettre en place un programme de contrôle, financé par Lotissement Métropolitain Inc. et coordonné par la firme Aménatech inc., une division du Groupe SM International (SMi). Les colonies de roseaux ont d'abord été cartographiées. En juillet, avant l'apparition des hampes florales, 16 colonies situées au sud de la digue ont été coupées à l'aide de débroussailluses à lame. Trois des parcelles coupées ont été recouvertes d'une bâche imperméable de couleur foncée pour favoriser le réchauffement solaire et l'épuisement de la banque de graines et des racines enfouies dans le sol. Dans 13 autres colonies, la coupe a été suivie d'une plantation d'environ 20 000 boutures de saule pour augmenter la compétition avec les roseaux, leur créer de l'ombre et ainsi limiter leur croissance. Une parcelle dans le marais a été coupée sans que des saules n'aient pu y être plantés.

Des suivis ont montré l'efficacité des bâches, celles-ci n'ayant pas été perforées ni déplacées par les roseaux. Les suivis ont, par ailleurs, montré que les boutures de saules se sont bien établies avec un taux de survie de 67 % en septembre. Ils demeuraient toutefois de taille inférieure à celle des roseaux (59 cm par rapport à 178 cm en septembre). Notons cependant que les saules devraient atteindre 5 m à maturité par rapport à 2,5 m pour le roseau. De plus, la densité des roseaux était généralement plus faible en septembre 2014 qu'avant la plantation de saules.

Grâce à de nouveaux appuis financiers, la Société Provancher poursuivra son programme de contrôle du roseau commun envahissant au Marais Léon-Provancher entre 2015 et 2018. Ainsi, afin de diminuer la compétition avec le roseau, en mai et juin de cette année, des bénévoles ont dégagé manuellement les pousses de saules afin d'éviter que les roseaux créent trop d'ombre et empêchent leur croissance.



Réhaume Courtois

Des bénévoles coupent les roseaux afin de dégager les boutures de saules.



Réhaume Courtois

Bâche sur la colonie 9, mai 2015.



Réhaume Courtois

Coupe de la colonie 73 à l'aide d'une débroussailleuse en mai 2015.



Réhaume Courtois

Nouvelle coupe de la colonie 73 en septembre 2015.

De plus, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de repousses de roseaux sous les bâches installées en 2013. Celles-ci ont été retirées à la fin de juin, une couche de terre végétale a été déposée sur les sites dégagés et des graminées ont été semées pour éviter que le sol demeure à nu, ce qui favoriserait la recolonisation par le roseau.

Le nouveau programme de contrôle permettra également d'aménager les colonies non traitées en 2013. Nous utiliserons des techniques similaires (coupe, bâchage, plantations de boutures de saules et d'aulnes) à celles utilisées antérieurement et l'on intégrera de nouvelles approches (lits de saules, reboisement en périphérie des colonies), mieux adaptées aux importantes contraintes d'accès des colonies situées au nord du marais.

Le programme 2015-2018 est réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada dans le cadre du Plan de conservation national. La Société Provancher est également redevable à la Fondation de la faune du Québec, à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et à l'Association des sauvaginaires de la grande région de Québec pour leur soutien financier, matériel ou professionnel. Notons également que ce projet ne pourrait être réalisé sans l'aide de nos nombreux bénévoles que nous remercions de façon particulière.

Source : Réhaume Courtois, Société Provancher